

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2013.**

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans son lieu habituel de séance le lundi quinze avril 2013 à 19 h 00, sous la présidence de Mme Véronique DETOC-GARNIER, Maire.

**Présents :** M. Binet Eric, M. Lechable Christian, M. Marineau Alain, Mme Binet Estelle, Mme Avril Valérie, Mme Tremblay Virginie, Mme Bellec Blanche, Mme Colladant Gabrielle, Mme Malherbe Julie

**Absent excusé :** M. Le Teissier Gilles

**Secrétaire de Séance :** Mme Malherbe Julie

**Date de convocation :** 8 Avril 2013

### **Approbation du Compte de Gestion 2012 Budget Commune**

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2012, concernant la commune, à l'unanimité.

### **Affectation de résultat du Budget Commune**

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif 2012 a constaté les résultats suivants :

Excédent d'investissement 114 155.83 €

Excédent de fonctionnement 139.85 €

Aussi, le conseil municipal décide de porter au 001 en recettes d'investissement la somme de 114 155.00 € et de porter au 002 en Recettes de fonctionnement la somme de 139.00 €

### **Taux des 3 Taxes pour l'année 2013**

Le conseil municipal décide les taux de taxes suivantes pour 2013 :

Taxe habitation : 10.35 %

Taxe foncière bâti : 17.36 %

Taxe foncière non bâti : 22.20 %

### **Approbation de résultat du Budget Eau et Assainissement**

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2012, concernant le service d'Eau et Assainissement, à l'unanimité.

### **Affectation de résultat du Budget Eau et Assainissement**

le conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif 2012 de L'Eau et Assainissement constate les résultats suivants :

Excédent d'investissement : 35.65 €

Excédent d'exploitation : 8 847.90 €

Aussi, le conseil municipal décide de porter sur le budget d'eau 2013, au 001 en recettes d'investissement la somme de 35.00 € et de porter au 002 en Recettes d'exploitation la somme de : 8 847.00 €

---

### **LIGNE DE TRESORERIE**

Madame le Maire rappelle aux membres présents que suite à l'accident du 26 février 2013 provoquant une pollution de la station d'épuration et que les travaux doivent être faits dans l'immédiat, qu'il faut régler les entrepreneurs en attendant le remboursement de l'assurance, il

faut donc, souscrire une ligne de trésorerie de 70 000.00 € et propose de la souscrire auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France,

Le Conseil Municipal confère toutes les délégations utiles à Madame le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le Prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Les conditions de taux de l'Institution en vigueur à la date de l'établissement des contrats, sont les suivants :

- 1 ligne de trésorerie de 70 000 €,
- durée : 1 an ;
- taux variable : Eonia + 3,5 % ;
- commission d'engagement : 140 €;
- mode de calcul des intérêts : chaque tirage se verra appliquer la moyenne mobile de l'Eonia de la période. Les intérêts seront décomptés en fonction du nombre de jours exacts courus entre la date d'utilisation des fonds et celle du remboursement, l'année étant comptée sur 360 jours ;
- facturations des intérêts : à l'échéance ou immédiate en cas de remboursement.

Prend l'engagement, au nom de la Commune Budget de l'Eau et l'Assainissement, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

Prend l'engagement pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances.

**Adopté à l'unanimité**

La séance est levée à 20 h 30.